

COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 24 novembre 2023 à 20 H 00

Compte-rendu de séance n° 31

L'an deux mille vingt-trois, le vingt quatre novembre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr ARGENTI Alexis, le Maire.

Convocation le 17 novembre 2023

Présents : Mr ARGENTI Alexis le Maire -- Mme BALDINI Murielle - Mr BARRIERE Joël – Mr GUILLEMETTE Thierry -

Absent excusé : Mme NEDELEC-CORSO Scyllia pouvoir à Mme BALDINI Murielle

Absent non excusé : Mme MIRONNEAU Nathalie

Désignation du secrétaire de séance : Mr GUILLEMETTE Thierry

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- point n°13 Convention CASA – garde-champêtre

et de reporter le point existant n°13 (questions diverses) au point n°14

Le Conseil municipal accepte la proposition à l'UNANIMITE

1 – Validation du PV en date du 4/10/2023

Le compte-rendu du mercredi 4 octobre 2023 est adopté à l'UNANIMITE.

2 – Délibération n° 1 Acquisition maison NIEL - Travaux de réhabilitation

Mr le Maire expose la nécessité de faire un emprunt d'un montant de 80 000.00 €, représentant la part communale dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ex bâtiment maison NIEL.

Les membres du conseil municipal acceptent et autorisent le Maire à réaliser les démarches pour l'obtention d'un emprunt au meilleur taux d'intérêt.

A l'UNANIMITE.

3 – Délibération n°2 DECI :

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal, à la demande des services du SDIS, il est impératif, de fixer la liste des PEI publics et privés.

Ainsi que les équipements participant à la DECI, et utilisables en permanence.

Il est demandé à Monsieur le Maire de rédiger un arrêté en ce sens.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à l'UNANIMITE de prendre un arrêté en ce sens.

4 – Délibération n°3 Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

Délibération reportée au cours du 1^{er} trimestre 2024.

5 – Convention groupement de commandes

La CASA propose d'adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes visant à répondre aux besoins propres des membres relatifs à l'amélioration énergétique des bâtiments communautaires et communaux, par la passation de marchés publics de prestations de services :

- LOT 1 : AUDITS ENERGETIQUES
- LOT 2 : ETUDES DE FAISABILITE POUR LE DEPLOIEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES
- LOT 3 : MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
- LOT 4 : ASSISTANCE JURIDIQUE
- LOT 5 : MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal **adhère** à ce groupement de commandes, **accepte** les termes de la convention, **autorise** Mr le Maire à signer ladite convention, **autorise** le coordonnateur à signer les avenants à la convention, **autorise** le coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres ou leurs avenants, à intervenir pour le compte de la Commune.

A l'UNANIMITE

6 – ZYRCLO

Le Maire fait part du projet de la SAS ZYRCLO représentée par Mme Valérie KLEIN qui a pour objectif d'implanter un atelier de recyclage du plastique d'emballage PE/PP sur la zone Sud du Parc Départemental, ayant reçu l'aval de l'ADEME, du ministère de la Transition écologique et solidaire et Eurostat.

Ce site prévoit la collecte et le tri des déchets plastique, leur broyage en granules, leur lavage et séchage, la fusion, l'extrusion en forme de planches, le refroidissement à l'air ou à l'eau et la découpe des planches en finition pour un produit plastique réutilisable.

Il est décidé dans un premier temps de procéder à une consultation auprès des administrés de la commune.

7 – Raisin de table + achat parcelle

Le Maire fait part d'un projet de la Région par la mise en œuvre sur le territoire de trois communes Touët S/var, Chateaufort et la Roque-en-Provence de vignobles, existants ou à créer, pour récolter un « raisin de table ».

8 – Création d'un poste pour adulte handicapé

Le Maire fait part d'une demande d'emploi sur la commune par un administré handicapé. Le conseil municipal reste en attente d'informations complémentaires sur le handicap et le poste à créer.

9 – Demande de subvention Pompiers – Estéron challenge

Le conseil municipal décide, à l'**UNANIMITE**, de donner une participation financière à hauteur de 150 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Roquestéron.

10 – Convention SICTIAM

Monsieur le Maire expose qu'il faut conventionner avec SICTIAM ENERGIE :

Celui-ci propose trois offres :

Le Conseil Municipal se prononce pour l'offre N°3

A l'UNANIMITE

11 – Décision modificative n°1

Il y a lieu de procéder à la régularisation de l'écriture comptable au budget primitif 2023 comme il suit :

- 200 € au débit du compte en recettes 2132 du dossier DCA 2022 excédent opération aménagement de la descente au Parc départemental mise en place d'oliviers
- 200 € au crédit du compte en recettes 21520 travaux

12 - Changement du règlement intérieur

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du retrait d'une délégation de fonction et de signature de Mme Scylia NEDELEC-CORSO, 2^{ème} adjointe au Maire.

Il est demandé au conseil municipal de modifier le nombre des adjoints au Maire et le réduire de deux à un, et de décider que Mme Murielle BALDINI reste la seule adjointe.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'UNANIMITE.

13 – Convention CASA – garde champêtre

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'une brigade intercommunale de deux garde-champêtres, avec une participation de la commune à hauteur de 4200 € par an précédemment actée par CM du 11 avril 2023.

14 – Questions diverses

La séance est levée à 22 h 30